

Article I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre titulaire de la licence fédérale de la saison en cours.
- Représenter la structure d'appartenance de cette licence.
- Présenter obligatoirement le jour de l'épreuve : la licence fédérale accompagnée du certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse et d'une pièce d'identité.

Article II – LA COMPETITION

Le présent règlement élabore les règles des Championnats Départementaux de Danse Jazz.

Ce Championnat a pour finalité de décerner les titres de **Champions du département**.

2.4 – Catégories d'âges

Les classes d'âges déterminent les différentes catégories ainsi définies pour la saison 2011-2012 :

Catégorie	Sous catégorie	Année de naissance
Juvenile		2001 – 2002 – 2003
Junior	Junior 1	1999 – 2000
	Junior 2	1997 – 1998
Youth		1994 – 1995 - 1996
Adulte		1978 à 1993 (inclus)
Senior		1977 et avant

Article III – ORGANISATION DES COMPETITIONS

3.1 – QUALIFICATIONS

Epreuves

- Présentation d'une variation libre, hors répertoire, respectant les fondamentaux de la danse jazz et mettant en valeur les **qualités techniques et artistiques** du candidat

La chorégraphie libre d'une durée de 1'30 max devra comporter l'ensemble des pas imposés de la catégorie (liste en annexe)

Les variations libres seront présentées individuellement, l'ordre des candidats étant défini en fonction de leur date de naissance.

Classement, Récompenses

Pour chaque catégorie :

- un classement sera établi par le jury suivant les notes obtenues, avec attribution d'une médaille d'or pour le 1^{er}, d'une médaille d'argent pour le 2^{ème} et d'une médaille de bronze pour le 3^{ème}.
- le titre de Champion du département sera décerné au danseur médaillé d'Or.

- Un 1^{er} accessit pourra être attribué aux candidats ayant obtenu une note supérieure à 13.

- Un deuxième accessit pourra être attribué aux candidats ayant obtenu une note comprise entre 12 et 13.

Article IV – ELEMENTS DE SCENOGRAPHIE

4.1 - ELEMENTS DE SCENOGRAPHIE

4.1.1 - MUSIQUE

Elle sera obligatoirement sur CD comportant une seule piste pour la musique utilisée. Sur le boîtier seront mentionnés le nom du candidat et de la structure, la catégorie et le niveau.

4.1.2 - TENUE

Académique ou pantalon jazz – brassière ou justaucorps

4.1.3 - LUMIERE

Toutes les prestations seront présentées pleins feux.

4.1.4 - DECORS & ACCESSOIRES

Ils devront être maniables et sans installations particulières. Ils seront obligatoirement conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Article IV – JURY

Le jury sera composé au minimum de 3 juges

Article VI – ELEMENTS DE NOTATION

- Artistique : Chorégraphie (respect des fondamentaux jazz –choix musical – développement – originalité) : **sur 5 points**
- Technique : sur **10 points**
- Interprétation : sur **5 points**

Article VII – PENALITES

Le non-respect du présent règlement ou tout agissement inconvenant envers les organisateurs, le jury, les autres candidats ou le public pourront engendrer des pénalités :

- **Dépassement du temps imparti pour les variations libres** : - 0,25 point sur la note par tranche de 15 secondes.
- **Comportement discourtois** : Intervention du Directeur de la compétition pouvant aller du simple avertissement au blâme et à la saisie de la commission disciplinaire de la FFD et pouvant entraîner le retrait d'un titre obtenu et/ou de la licence temporairement.
- **Tenue non-conforme au règlement** : - 1 point sur la note finale

LES INSCRIPTIONS SERONT CLOSES LE 30 DECEMBRE 2011

- **Le dossier d'inscription sera à télécharger sur le site internet www.ffdanse rubrique Danse artistique et à renvoyer avant le 30 décembre 2011 à : champdejazz@fdanse.fr**
- **Les droits d'engagements sont de 10 euros par soliste. Ils seront à régler sur place le jour de la compétition.**